

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

**Décision du 17 juin 2013 relative à l'approbation du schéma directeur
de signalisation de direction de la route nationale RN 205**

NOR : DEVS1308788S

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le code de la route, notamment ses articles L. 411-6 et R. 411-25 ;
Vu le décret du 2 décembre 1977 approuvant la convention de concession en vue de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de l'autoroute B 41 entre Gaillard et Le Fayet et de l'autoroute A 42 entre Annemasse et Châtillon-de-Michaille, modifié par le décret n° 2010-410 du 28 avril 2010, notamment l'article 13 du cahier des charges annexé ;
Vu l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, notamment ses articles 80 et 81 ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié notamment par l'arrêté du 6 décembre 2011 ;
Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes ;
Vu la demande du 13 septembre 2012 de la société Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB) pour la prise en compte de la refonte du schéma directeur de signalisation de direction de la route nationale RN 205 ;
Vu le compte rendu de la réunion interservices du 12 octobre 2012,

Décide :

Article 1^{er}

Est approuvée la suppression du numéro 28 de l'échangeur de la route nationale RN 205 figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Sont approuvées les modifications des numéros 23, 24, 25 et 26 en numéros 25, 26, 29 et 31 des échangeurs de la route nationale RN 205 figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 3

Sont approuvés les numéros 23, 24, 27 et 30 des nouveaux échangeurs de la route nationale RN 205 figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 4

Est approuvé le schéma directeur de signalisation de direction de la route nationale RN 205 figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 5

La présente décision sera notifiée au directeur des infrastructures de transport et au directeur général de la société Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB) qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 juin 2013.

Pour la ministre et par délégation :
*Le préfet, délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*

F. PÉCHENARD

Nota. – L'annexe sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et mise en ligne sur le site de la sécurité routière :
<http://www.securiteroutiere.gouv.fr>.

ANNEXE

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE DIRECTION DE LA RN 205

Sens A: France - Italie		Échangeur n°	Sens B : Italie - France		Observations
Mentions de filante (bleu-vert-blanc)	Mentions de sortie (vert-blanc)		Mentions de filante (bleu-vert-blanc)	Mentions de sortie (vert-blanc)	
			PARIS LYON ANNECY GENÈVE PASSY-CENTRE	ALBERTVILLE MEGÈVE ST GERVAIS LES B. 	
((MILAN)) ((TURIN)) ((CHAMONIX-M ^T -BLANC))			((I ^T A 40)) ((LYON)) ((ANNECY)) ((GENEVE)) ((ALBERTVILLE))		
((TUNNEL DU M ^T -BLANC)) ((LES HOUCHES))	Le Châtelard			Le Châtelard	
MILAN TURIN CHAMONIX-M ^T -BLANC			((I ^T A 40)) ((LYON)) ((ANNECY)) ((GENEVE)) ((ALBERTVILLE))		
TUNNEL DU M ^T -BLANC LES HOUCHES-CENTRE	SERVOZ LES HOUCHES-Le Lac (1)			SERVOZ (1) LES HOUCHES-Le Lac (1)	(1) Limitation à 3,8 m de hauteur.
SERVOZ (1)	Gorges de la Diosaz (1)				

Sens A: France - Italie		Échangeur n°	Sens B: Italie - France		Observations
Mentions de filante (vert-blanc)	Mentions de sortie (vert-blanc)		Mentions de filante (bleu-vert-blanc)	Mentions de sortie (vert-blanc)	
((MILAN)) ((TURIN)) ((CHAMONIX-MT-BLANC))		N° 25	((A 40)) LYON)) ANNECY)) GENÈVE)) ALBERTVILLE))		bleu vert
((TUNNEL DU MT-BLANC)) ((LES HOUCHES-CENTRE))	SERVOZ Vaudagne		SERVOZ Gorges de la Diosaz Vaudagne Aire de la Fontaine		
MILAN TURIN CHAMONIX-MT-BLANC		N° 26	((A 40)) LYON)) ANNECY)) GENÈVE)) ALBERTVILLE))		
TUNNEL DU MT-BLANC LES HOUCHES - CENTRE	LES HOUCHES Bellevue Prarion		LES HOUCHES Bellevue Prarion		
((MILAN)) ((TURIN)) ((CHAMONIX-MT-BLANC))		N° 27	A 40 LYON ANNECY GENÈVE ALBERTVILLE		bleu vert
((TUNNEL DU MT-BLANC))	LES HOUCHES-CENTRE		LES HOUCHES Bellevue Prarion		

Sens A : France - Italie		Échangeur n°	Sens B : Italie - France		Observations
Mentions de filante (vert-blanc)	Mentions de sortie (vert-blanc)		Mentions de filante (bleu-vert-blanc)	Mentions de sortie (vert-blanc)	
		Échangeur supprimé			
			(( A 40)) ((LYON)) (( ANNECY)) ((GENEVE)) ((ALBERTVILLE)) ((LES HOUCHES - CENTRE))		bleu vert
((MILAN)) ((TURIN)) ((CHAMONIX-M ^T -BLANC))			(( A 40)) ((LYON)) (( ANNECY)) ((GENEVE)) ((ALBERTVILLE)) ((LES HOUCHES))	Taconnaz	bleu vert
((TUNNEL DU M ^T -BLANC))	LES BOSSONS		LES BOSSONS	LES BOSSONS	

Sens A: France - Italie		Échangeur n°	Sens B : Italie - France		Observations
Mentions de filante (bleu-vert-blanc)	Mentions de sortie (vert-blanc)		Mentions de filante (bleu-vert-blanc)	Mentions de sortie (vert-blanc)	
MILAN TURIN AOSTE péage	CHAMONIX-M ^T -BLANC		 A 40		bleu vert
COURMAYEUR TUNNEL DU M ^T -BLANC péage	MARTIGNY		LYON  ANNECY GENEVE ALBERTVILLE LES HOUCHES LES BOSSONS	CHAMONIX-M ^T -BLANC MARTIGNY	